

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 7, 2024

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:46 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I'd like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples across Turtle Island.

I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the chair of the Committee on Indigenous Peoples.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their names and province or territory.

Senator Arnot: My name is David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator Coyle: My name is Senator Mary Coyle. I'm from Antigonish, Nova Scotia. Mi'kma'ki.

Senator Sorensen: My name is Karen Sorensen. I am a senator for Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator Boniface: I'm Gwen Boniface, senator for Ontario.

Senator White: Judy White, senator for Ktaqmkuk, also known as Newfoundland and Labrador.

The Chair: Before I proceed, I want to note that the content of this meeting relates to Indian residential schools, which some may find distressing. There is support available for anyone requiring assistance at all times, free of charge, via the National Residential School Crisis Line at 1-866-295-4419, and Hope for Wellness at 1-855-242-3310 or at www.hopeforwellness.ca.

Now I want to give you some background about today.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 7 février 2024

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46 (HE), avec vidéoconférence, afin d'étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je tiens d'abord à reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe, où vivent maintenant de nombreuses Premières Nations, ainsi que de nombreux Métis et Inuits de toute l'Île de la Tortue.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, lieu aussi appelé Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité des peuples autochtones.

Je vais maintenant demander aux membres du comité de se présenter en se nommant et en précisant la province ou le territoire qu'ils représentent.

Le sénateur Arnot : Je m'appelle David Arnot. Je suis sénateur de la Saskatchewan. Je vis sur le territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Coyle : Je suis la sénatrice Mary Coyle. Je viens d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, dans le Mi'kma'ki.

La sénatrice Sorensen : Je m'appelle Karen Sorensen. Je suis sénatrice de l'Alberta, où se trouve le parc national Banff, situé sur le territoire du Traité n° 7.

La sénatrice Boniface : Gwen Boniface, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice White : Judy White, sénatrice de Ktaqmkuk, lieu mieux connu sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Avant de poursuivre, je tiens à souligner que la présente réunion porte sur les pensionnats indiens, un sujet que certains peuvent trouver troublant. Du soutien est accessible en tout temps et gratuitement pour toute personne qui en a besoin. Vous n'avez qu'à appeler la ligne d'écoute téléphonique de Résolution des questions de pensionnats indiens au 1-866-295-4419, ou à la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être, au 1-855-242-3310. Vous pouvez aussi clavarder à www.espoirpourlemieuxetre.ca.

Je vais maintenant vous donner des renseignements concernant la réunion d'aujourd'hui.

You may recall that last March, the Committee on Indigenous Peoples heard from the National Centre for Truth and Reconciliation, or NCTR, and the Office of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools. Based on this testimony, on July 19, the Committee on Indigenous Peoples issued an interim report entitled, *Honouring the Children Who Never Came Home: Truth, Education and Reconciliation*.

One of the recommendations made in this report included a commitment to hold a public hearing with the government, church entities and others who continue to withhold records about residential schools and associated sites. During tonight's meeting, we will continue to hear from these witnesses.

I would now like to introduce our witnesses.

From the Government of the Northwest Territories, Kyla Kakfwi-Scott, Assistant Deputy Minister, Corporate Services and Cultural Safety, Department of Health and Social Services. And from the Government of Saskatchewan, Clive Weighill, Chief Coroner for Saskatchewan. *Wela'lin*. Thank you both for joining us today.

Kyla Kakfwi-Scott, Assistant Deputy Minister, Corporate Services and Cultural Safety, Department of Health and Social Services, Government of the Northwest Territories: Good evening. Thank you, Mr. Chair, for the opportunity to speak to the committee today.

[Indigenous language spoken]

As I introduced myself briefly in my language, I'm K'asho Got'ine and I live in Denendeh, "Land of the People." My parents are Stephen Kakfwi and Marie Wilson. I am originally from Fort Good Hope, Northwest Territories, and I'm joining you from Yellowknife, where I live and work with the Government of the Northwest Territories.

I want to start by clarifying for the record that I'm presenting today in my former capacity as Assistant Deputy Minister, Corporate Services and Cultural Safety, with the Department of Health and Social Services. I have recently moved into a new position as Deputy Secretary in our premier's office, but I wanted to honour my commitment to appear before this committee as part of the role transition process.

As an intergenerational residential school survivor with deep personal connections to the work of the Truth and Reconciliation Commission, I have great respect for the importance of the National Centre for Truth and Reconciliation in ensuring that

Vous vous souviendrez peut-être qu'en mars dernier, le Comité des peuples autochtones a entendu les témoignages du Centre national pour la vérité et la réconciliation, ou CNVR, et du Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens. À la lumière de ces témoignages reçus le 19 juillet, le Comité des peuples autochtones a publié un rapport provisoire intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation*.

Ce rapport recommandait notamment la tenue d'audiences publiques avec le gouvernement, les organisations religieuses et les autres entités qui continuent de refuser de divulguer les documents concernant les pensionnats et les sites qui y sont associés. Au cours de la réunion de ce soir, nous continuerons d'entendre ces témoins.

Je vous présente donc nos témoins.

Du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, nous recevons Kyla Kakfwi-Scott, sous-ministre adjointe, Services généraux et sécurisation culturelle, ministère de la Santé et des Services sociaux. Du gouvernement de la Saskatchewan, nous accueillons Clive Weighill, coroner en chef de la Saskatchewan. *Wela'lin*. Merci à tous les deux de vous joindre à nous aujourd'hui.

Kyla Kakfwi-Scott, sous-ministre adjointe, Services généraux et sécurisation culturelle, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : Bonsoir. Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant le comité aujourd'hui.

[mots prononcés dans une langue autochtone]

Comme je l'ai indiqué en me présentant brièvement dans ma langue, je suis K'asho Got'ine et je vis à Denendeh, la « terre du peuple ». Mes parents s'appellent Stephen Kakfwi et Marie Wilson. Je suis originaire de Fort Good Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest, et je me joins à vous depuis Yellowknife, où je vis et travaille pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Je tiens d'abord à préciser pour le compte rendu que je témoigne aujourd'hui en tant qu'ancienne sous-ministre adjointe, Services généraux et sécurisation culturelle, ministère de la Santé et des Services sociaux. J'occupe depuis peu un nouveau poste, celui de sous-secrétaire au cabinet de notre premier ministre, mais je voulais respecter mon engagement de comparaître devant le comité dans le cadre du processus de transition des rôles.

En tant que survivante intergénérationnelle des pensionnats ayant un lien personnel profond avec le travail de la Commission de vérité et réconciliation, ou CVR, j'ai un grand respect pour l'importance du Centre national pour la vérité et la

current and future generations have access to their stories and histories. I have brought that lens to my work in my time with the Department of Health and Social Services, and I was very pleased to receive the letter from this committee bringing to my attention the issue of outstanding records requests and an outstanding invitation to appear before the committee.

I am aware that a written response has been previously provided to the committee, indicating the capacity challenges that have, to date, prevented the Government of the Northwest Territories, or GNWT, from providing the death records for children who died while attending residential schools in the N.W.T. The historical records in the GNWT's possession, which span the years 1925 to 1956, exist only in original hard copy and must be manually searched and then entered into our electronic systems in order to generate reports that can be released to the National Centre for Truth and Reconciliation.

As a small jurisdiction, we have very limited staff capacity within our Vital Statistics office. To date, record searches have been completed alongside the regular work of the office on an as- and when-needed basis in response to specific requests from family members.

Over the last several months, we have worked to develop a plan to prioritize the work of matching, locating and digitizing the records for all children listed by the National Centre for Truth and Reconciliation as students who died while in residential school. Additional staffing will allow us to dedicate focused attention to the timely completion of this work.

We are also working with the territorial archivist to identify any additional information about these students that could be added to our files and provided to the national centre, such as the location of the school and the likely administrator of the institution at the time of death.

Finally, I can confirm that amendments to our Vital Statistics regulations to allow the GNWT to share vital statistics records with the National Centre for Truth and Reconciliation were completed in 2019. We are now able to work toward an information-sharing agreement to facilitate the transfer of records once they have been fully entered into our systems.

Thank you again for the opportunity to share with you how we plan to prioritize the timely completion of this important work. I would be happy to respond to any questions from committee members. *Mahsi.*

The Chair: Thank you, Ms. Kakfwi-Scott.

réconciliation, qui veille à ce que les générations actuelles et futures aient accès à leurs récits et à leurs histoires. C'est cette optique qui a guidé mon travail au ministère de la Santé et des Services sociaux, et j'ai été très heureuse de recevoir la lettre du comité, portant à mon attention la question des demandes de documents en suspens et m'invitant à comparaître devant le comité.

Je sais que le comité a déjà reçu une réponse écrite, mentionnant que des problèmes de capacité ont empêché jusqu'à présent le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ou le GTNO, de fournir les certificats de décès des enfants décédés pendant qu'ils fréquentaient des pensionnats des Territoires du Nord-Ouest. Les documents historiques que le GTNO a en sa possession, qui vont de 1925 à 1956, n'existent qu'en version papier originale et doivent être recherchés manuellement puis entrés dans nos systèmes électroniques, afin de produire des rapports qui peuvent être communiqués au Centre national pour la vérité et la réconciliation.

En tant que petite administration, le personnel de notre Bureau de l'état civil est très limité. Jusqu'à maintenant, les recherches de documents ont été effectuées parallèlement au travail régulier du bureau, au besoin, en réponse à des demandes spécifiques de la part des membres des familles.

Au cours des derniers mois, nous avons travaillé à l'élaboration d'un plan visant à donner la priorité au travail de correspondance, de localisation et de numérisation des dossiers de tous les enfants répertoriés par le Centre national pour la vérité et la réconciliation comme étant des élèves décédés pendant qu'ils fréquentaient un pensionnat. Des employés supplémentaires nous permettront de nous concentrer sur l'achèvement de ce travail en temps opportun.

Nous travaillons également avec l'archiviste territorial afin de trouver tous les renseignements supplémentaires sur ces élèves qui pourraient être ajoutés à nos dossiers et fournis au centre national, comme l'emplacement du pensionnat et le nom de l'administrateur probable de l'établissement au moment du décès.

Enfin, je peux confirmer que des amendements ont été apportés en 2019 à notre réglementation sur l'état civil, afin de permettre au GTNO de transmettre des registres de l'état civil au Centre national pour la vérité et la réconciliation. Nous sommes maintenant en mesure de travailler à un accord de communication de renseignements pour faciliter le transfert des dossiers une fois qu'ils auront été entièrement saisis dans nos systèmes.

Merci encore de nous donner l'occasion de vous expliquer comment nous prévoyons de donner la priorité à l'achèvement rapide de cet important travail. Je répondrai avec plaisir à toutes les questions des membres du comité. *Mahsi.*

Le président : Merci, madame Kakfwi-Scott.

I'll now invite Mr. Weighill to give his opening remarks.

Clive Weighill, Chief Coroner for Saskatchewan, Government of Saskatchewan: Good evening. My name is Clive Weighill, and I am the Chief Coroner for the province of Saskatchewan. We are home to Treaties 2, 4, 5, 6, 8 and 10, and homeland of the Métis.

The Saskatchewan Coroners Service began working with the Truth and Reconciliation Commission's Missing Children and Unmarked Burials Project in 2012. The Government of Saskatchewan hosted a national event for survivors, youth and others, which was held in Saskatoon on June 21 to 24, 2012.

In a letter to the Premier of Saskatchewan on June 12, the Honourable Justice Murray Sinclair, Chair of the Truth and Reconciliation Commission, noted that the Government of Saskatchewan was seen as a champion and a leader of reconciliation due to their contribution and support for the national event.

The chief coroner of the day was complimented by Chair Sinclair for his expression of reconciliation at the national event. Chair Sinclair also complimented the chief coroner for achieving unanimous approval for a resolution at the chief coroners and chief medical examiners meeting that was held prior to the national event. The resolution supported engagement and discussions with the Truth and Reconciliation Commission to fully understand the chief coroners and chief medical examiners' roles in advancing the mandate of the Missing Children and Unmarked Burials Project. The Truth and Reconciliation Commission provided the Saskatchewan Coroners Service with a copy of the protocol that Ontario's Office of the Chief Coroner had developed for identifying probable residential school deaths. To a large extent, Saskatchewan modelled its methodology after Ontario's. However, law and procedures for record keeping and access vary by province and territory, and have changed significantly over time.

Saskatchewan established a judicial system of its own in 1915. By 1958, there were 21 judicial districts. Prior to 1976, coroners' records were often maintained at the applicable judicial centre or the courthouse, particularly where an inquest was convened. All available files dating from 1915 to 2015 have now been collected from the judicial areas, catalogued and stored at the Government of Saskatchewan records centre for permanent storage.

Unfortunately, some of the historical records were not dated, and records for some years could not be located. Information other than inquest reports is limited to the name of the deceased,

Je vais maintenant inviter M. Weighill à présenter son mot d'ouverture.

Clive Weighill, coroner en chef de la Saskatchewan, gouvernement de la Saskatchewan : Bonsoir. Je m'appelle Clive Weighill, et je suis le coroner en chef de la province de la Saskatchewan. La province est visée par les Traités n^{os} 2, 4, 5, 6, 8 et 10 et elle est la terre natale des Métis.

En 2012, le Bureau du coroner de la Saskatchewan a commencé à travailler au projet Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués de la Commission de vérité et réconciliation. Le gouvernement de la Saskatchewan a organisé un événement national à l'intention des survivants, des jeunes et d'autres personnes, qui s'est tenu à Saskatoon du 21 au 24 juin 2012.

Dans une lettre adressée au premier ministre de la Saskatchewan le 12 juin, l'honorable juge Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation, a déclaré que le gouvernement de la Saskatchewan est perçu comme un champion et un leader en matière de réconciliation en raison de sa contribution et de son appui à l'événement national.

Le président Sinclair a félicité le coroner en chef de l'époque pour son expression de réconciliation lors de l'événement national. Le président Sinclair a également félicité le coroner en chef d'avoir fait approuver à l'unanimité une résolution lors de la réunion des coroners en chef et des médecins légistes en chef qui a eu lieu avant l'événement national. La résolution visait à appuyer le dialogue et les discussions avec la Commission de vérité et réconciliation afin de bien comprendre le rôle des coroners en chef et des médecins légistes en chef dans l'avancement du mandat du projet Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués. La Commission de vérité et réconciliation a fourni au Bureau du coroner de la Saskatchewan une copie du protocole que le Bureau du coroner en chef de l'Ontario avait élaboré pour répertorier les décès probables dans les pensionnats. La Saskatchewan a en grande partie calqué sa méthodologie sur celle de l'Ontario. Toutefois, les lois et les procédures relatives à la tenue des dossiers et à l'accès à ceux-ci varient selon la province et le territoire et ont beaucoup évolué au fil du temps.

La Saskatchewan a établi son propre système judiciaire en 1915. En 1958, on comptait 21 districts judiciaires. Avant 1976, les dossiers des coroners étaient souvent conservés au centre judiciaire concerné ou au palais de justice, particulièrement lorsqu'une enquête était ouverte. Tous les dossiers disponibles datant de 1915 à 2015 ont maintenant été récupérés dans les zones judiciaires, catalogués et entreposés au centre des documents du gouvernement de la Saskatchewan aux fins d'entreposage permanent.

Malheureusement, certains des documents historiques n'étaient pas datés, et, pour certaines années, nous n'avons pas pu retrouver des documents. Les renseignements autres que les

the date of birth, date of death, place of death and manner of death.

The service now has an electronic database that houses all files from 2015 to the present.

Taking into account the different records and access procedures, in conjunction with the Truth and Reconciliation Commission, Saskatchewan developed a two-pronged strategy: The coroners service will screen death investigation records, where feasible, for deaths of residential school students; and the national centre will share and regularly update their list of children who died or went missing while they were students of residential schools in Saskatchewan.

Using these two methods, a spreadsheet was developed regarding possible residential school deaths of Aboriginal youth. The spreadsheet records file numbers, names, age and gender, dates of death, places of death and causes of death.

During the development of the protocol, the Truth and Reconciliation Commission provided their list of approximately 620 potential residential school deaths to inform the Saskatchewan Coroners Service search. Of these, the service was able to search for records relating to about 400 children because sufficient detail had been provided. By 2015, the coroners service had completed its initial search of the readily accessible files and provided a list of potential residential school deaths to the Truth and Reconciliation Commission. The service further completed an examination of all its records from a search of the potential residential school deaths provided by the TRC and found two records for children on the TRC's National Residential School Student Death Register. One death was from natural causes in Beauval in 1954, and 19 deaths from a fire of unknown but non-suspicious cause, as determined by the jury of the inquest, in 1927, also in Beauval.

These records were provided to the National Centre for Truth and Reconciliation on January 31, 2023. This information was communicated to the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools as part of her access to records information submitted in May 2023.

On September 7, 2023, the Provincial Archives of Saskatchewan advised the coroners service that they had the register for the Regina Industrial School, as well as birth, marriage and death registers from some churches, which may identify students.

rapports d'enquête se limitent au nom du défunt, à la date de naissance, à la date du décès, au lieu du décès et au mode de décès.

Le Bureau dispose maintenant d'une base de données électronique qui héberge tous les documents de 2015 à nos jours.

Compte tenu des différentes procédures relatives à la tenue des documents et à l'accès à ceux-ci, en collaboration avec la Commission de vérité et réconciliation, la Saskatchewan a élaboré une stratégie à deux volets : le Bureau du coroner examine les dossiers d'enquête sur les décès, dans la mesure du possible, afin de répertorier les décès d'élèves des pensionnats; ensuite, le centre national communique sa liste des enfants morts ou disparus lorsqu'ils fréquentaient un pensionnat en Saskatchewan et la mettra régulièrement à jour.

À l'aide de ce travail, on a créé un tableau sur les décès possibles de jeunes autochtones dans les pensionnats. Le tableau comporte les numéros de dossier, les noms, l'âge et le sexe, les dates de décès, les lieux de décès et les causes de décès.

Au cours de l'élaboration du protocole, la Commission de vérité et réconciliation a fourni une liste d'environ 620 décès potentiels dans des pensionnats afin d'orienter les recherches du Bureau du coroner de la Saskatchewan. Grâce à cette liste, le Bureau a pu rechercher des documents concernant environ 400 enfants, car des détails suffisants avaient été fournis. En 2015, le Bureau du coroner avait achevé sa recherche initiale des documents facilement accessibles et il a fourni à la Commission de vérité et réconciliation une liste des décès potentiels dans les pensionnats. Le bureau a également effectué un examen de tous ses dossiers en s'appuyant sur une recherche sur les décès potentiels dans les pensionnats fournie par la Commission de vérité et réconciliation et il a trouvé deux dossiers d'enfants dans le Registre national des décès d'élèves des pensionnats indiens de la Commission de vérité et réconciliation. Un décès survenu à Beauval en 1954 était attribuable à des causes naturelles, tandis que 19 décès étaient attribuables à un incendie de cause inconnue, mais non suspecte, comme l'a déterminé le jury de l'enquête, en 1927, également à Beauval.

Ces dossiers ont été remis au Centre national de vérité et de réconciliation le 31 janvier 2023. Ces renseignements ont été transmis à l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens dans le cadre de sa demande d'accès à l'information présentée en mai 2023.

Le 7 septembre 2023, les Archives provinciales de la Saskatchewan ont informé le Bureau du coroner qu'elles possédaient le registre de l'école industrielle de Regina, ainsi que les registres de naissance, de mariage et de décès de certaines églises, qui pourraient permettre d'identifier des élèves.

On September 13, 2023, the service received the register for the Regina residential school and completed a search of its case files that same month. No new deaths of children attending the residential school were identified.

The Saskatchewan Coroners Service plans to seek copies of church registers held in the Provincial Archives that may identify students. To accommodate this undertaking, the Provincial Archives has offered to approach the owners of the church records to facilitate this request.

The records previously provided to the National Centre for Truth and Reconciliation were believed to represent all records in possession of the Saskatchewan Coroners Service. However, on October 30, 2023, the service reviewed the September 20, 2023, Senate standing committee transcript and further reviewed records stemming from the additional information. A further search of records was conducted on December 7, 2023, and three additional records were identified. These have been forwarded to the National Centre for Truth and Reconciliation.

The Saskatchewan Coroners Service has always appreciated that the Truth and Reconciliation Commission's work is ongoing and that they are ready, willing and able to search further if and when new details are provided. The service would welcome further conversations with the National Centre for Truth and Reconciliation regarding this important work.

Those would be my opening comments, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, Mr. Weighill, for your comments. We'll now move on to questions from senators. If any senators have questions, the floor is open.

Senator Sorensen: Thank you to our witnesses. I want to start with more of a comment for the committee. It's distressing to continue to hear that this work can't be done because of capacity. Nobody sitting at this table will have the answer to that, but in terms of staffing and funding, we've heard from quite a few organizations that the problem is they just don't have the capacity to do the work. I find that disappointing to hear.

My question is for Mr. Weighill. I'm referring to some comments that were in your briefing. I was confused by them. I was trying to pick up on some similar comments in your presentation.

First, it sounds like your department has done a lot of complicated work to reconcile data from different sources.

Mr. Weighill: Yes.

Le 13 septembre 2023, le bureau a reçu le registre du pensionnat de Regina et a effectué une recherche dans ses dossiers au cours du même mois. Aucun nouveau décès d'enfants fréquentant le pensionnat n'a été trouvé.

Le Bureau du coroner de la Saskatchewan prévoit d'obtenir des copies des registres d'églises conservés aux Archives provinciales et pouvant permettre d'identifier des élèves. Afin de faciliter cette entreprise, les Archives provinciales ont offert de communiquer avec les propriétaires des registres d'églises.

Les documents qui avaient été fournis au Centre national de vérité et de réconciliation étaient censés représenter tous les documents que le Bureau du coroner de la Saskatchewan avait en sa possession. Toutefois, le 30 octobre 2023, le bureau a passé en revue la transcription de la réunion du comité sénatorial permanent du 20 septembre 2023 et il a procédé à un examen approfondi des documents issus des renseignements supplémentaires. Une autre recherche de documents a été effectuée le 7 décembre 2023, et trois autres documents ont été trouvés. Ils ont été remis au Centre national de vérité et de réconciliation.

Le Bureau du coroner de la Saskatchewan reconnaît que les travaux de la Commission de vérité et de réconciliation se poursuivent et il est prêt, disposé et apte à mener d'autres recherches si de nouveaux détails sont fournis. Le bureau se réjouirait d'avoir d'autres conversations avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation au sujet de cet important travail.

C'était là mon mot d'ouverture, monsieur le président.

Le président : Merci, monsieur Weighill, de vos commentaires. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Si des sénateurs ont des questions, la parole est à eux.

La sénatrice Sorensen : Merci à nos témoins. Je ferai d'abord un commentaire à l'intention du comité. Il est désolant de continuer à entendre qu'un problème de capacité empêche encore de faire ce travail. Personne ne pourra répondre à cette question, mais en ce qui concerne la dotation et le financement, nous avons entendu un bon nombre d'organismes dire que le problème est qu'ils n'ont tout simplement pas la capacité de faire le travail. Je trouve cela décevant à entendre.

Ma question s'adresse à M. Weighill. Certains commentaires qui figurent dans votre mémoire m'ont laissée perplexe. J'essayais de trouver des commentaires similaires dans votre exposé.

Tout d'abord, il semble que votre bureau ait fait un énorme travail complexe pour rapprocher des données provenant de différentes sources.

M. Weighill : Oui.

Senator Sorensen: In the briefing — and maybe you can explain this to me a bit more — you state that the NCTR has been unable to provide the province with a list of children who were in Indian residential schools. Then I think you made the comment that e-health records don't necessarily differentiate between children who died at a residential school and general child deaths.

The briefing then states that “providing additional death records would require the release of all child deaths in the province from 1944 to the date of the last Saskatchewan residential school closure, which was not possible due to privacy issues.”

Can you elaborate on those comments I made, particularly around the privacy issues?

Mr. Weighill: We have no issues under The Coroners Act of Saskatchewan. I certainly have the authority to release any information regarding this, to families, or to the TRC, or the NCTR, or to any of those groups.

Senator Sorensen: Okay. So is the first part accurate — that the NCTR wasn't able to provide names to you to narrow your search?

Mr. Weighill: I wonder if you're looking at a different briefing note than I am. I'm not aware of that. We've received all the information that we can from the NCTR. We've checked all those names against that. I'm not sure what briefing note you're looking at.

Senator Sorensen: That's fine. I'll let somebody else move on and compare my notes.

Senator Arnot: Thank you to the witnesses for coming here today. I have a question for Ms. Kakfwi-Scott, but I'll save that for the second round.

I have a question for Chief Coroner Weighill. My question will be different in this sense: During your tenure as chief of police for the City of Saskatoon, you entered into that role at a time when there was great political polarization. You worked hard to foster reconciliation. In your current office, one of your coroners just finished a hearing with the James Smith Cree Nation about the tragedy that unfolded in 2022.

In my view — and in addition to the very comprehensive recommendations that were made by the coroner and the jury — that inquest provided an important opportunity for healing and reconciliation for those that were affected in those communities.

La sénatrice Sorensen : Dans le mémoire — et vous pouvez peut-être m'expliquer cela un peu plus —, vous dites que le CNVR n'a pas été en mesure de fournir à la province une liste d'enfants ayant séjourné dans les pensionnats indiens. Ensuite, je pense que vous avez dit que eHealth n'est pas en mesure de déterminer à partir de ses dossiers quels enfants sont morts dans un pensionnat et quels enfants sont décédés dans la population générale.

Dans le mémoire, on précise ensuite que pour fournir des dossiers de décès supplémentaires, il faudrait divulguer tous les décès d'enfants survenus dans la province entre 1944 et la date de fermeture du dernier pensionnat indien en Saskatchewan, ce qui n'est pas possible en raison de questions relatives à la protection de la vie privée.

Pouvez-vous donner des précisions sur les commentaires que j'ai formulés, en particulier sur les questions en matière de protection de la vie privée?

M. Weighill : La Loi sur les coroners de la Saskatchewan ne pose aucun problème. J'ai certainement le pouvoir de communiquer toute information à ce sujet aux familles, à la Commission de vérité et réconciliation ou au CNVR.

La sénatrice Sorensen : D'accord. La première partie est-elle exacte, à savoir que le CNVR n'a pas été en mesure de vous fournir des noms pour restreindre votre recherche?

M. Weighill : Je me demande si nous consultons le même mémoire. Je ne suis pas au courant de cela. Nous avons reçu tous les renseignements possibles du CNVR. Nous avons vérifié tous les noms par rapport à ces renseignements. Je ne sais pas quel mémoire vous examinez.

La sénatrice Sorensen : D'accord. Je vais céder la parole à quelqu'un d'autre et comparer mes notes.

Le sénateur Arnot : Merci aux témoins d'être venus ici aujourd'hui. J'ai une question à poser à Mme Kakfwi-Scott, mais je la garde pour le deuxième tour.

J'ai une question à poser au coroner en chef Weighill. Ma question sera différente: vous avez commencé votre mandat à titre de chef de police de la ville de Saskatoon à un moment où il y avait une grande polarisation politique. Vous avez travaillé avec acharnement pour favoriser la réconciliation. Au sein de votre bureau actuel, l'un de vos coroners vient de terminer une audience au sujet de la tragédie qui s'est déroulée en 2022 dans la Nation crie de James Smith.

Selon moi — et les recommandations très complètes qui ont été faites par le coroner et le jury —, cette enquête a fourni une occasion importante de guérison et de réconciliation à ceux qui ont été touchés dans ces communautés.

I'd like you to give us your opinion based on your experience. What works to establish trust, build relationships and enable reconciliation with Indigenous peoples and government agencies, in particular the Correctional Service of Canada and the Royal Canadian Mounted Police who police in F division for the Province of Saskatchewan? I'm interested in knowing what you see coming out of that coroner's inquest and what you would advise this committee about the things we should look at this year regarding reconciliation, and what we can foster in terms of what needs to be done. Thank you, sir. By the way, it's really nice to see you here today.

Mr. Weighill: First, I'd like to comment on the work that we did leading up to the inquest and at the inquest itself for the James Smith Cree Nation and the Weldon incident. We made sure that we did almost every possible Indigenous ceremony in line with our legislative requirements. Previous to that inquest we had sweat lodges, pipe ceremonies every Monday morning — I was present at all of them — a teepee erected outside the centre where the inquest was held, with a fire burning for 24 hours for the whole length of the inquest; elders on site, wellness people who could help anyone having any emotional problems, smudging and prayers. We really tried to be inclusive to make sure that the Indigenous population that was affected felt welcome, felt that we were listening to their concerns and felt that we had their spiritual and well-being looked after. That's very important.

When you look back to my record in Saskatoon and your question to start off with, that's what we tried to do in Saskatoon. I think it culminated in around 2016, when we erected the monument in front of the Saskatoon Police Service headquarters in conjunction with the Saskatoon tribal council in memory of people, of missing and murdered Indigenous women and girls. It was a place for people to congregate and start their marches, et cetera, from that headquarters.

Senator Arnot: Would you like to amplify anything about what you'd recommend? That's an example. You're leading by example. Are there any comments you would have concerning what we should be looking for as indicia reconciliation in the future?

Mr. Weighill: We have to look at the two worlds coming together. There are two world views always looking at this. First, in my line of work here — that is, with what happened at the James Smith Cree Nation and some of the things that were happening with open hands — we must listen to what people have to say, hear what their concerns are and then act on them. I found in my various careers that it's different provincially and

J'aimerais que vous nous donniez votre opinion en fonction de votre expérience. Qu'est-ce qui fonctionne pour instaurer la confiance, établir des relations et permettre la réconciliation avec les peuples autochtones et les organismes gouvernementaux, en particulier le Service correctionnel du Canada et la Gendarmerie royale du Canada, dont la division F fournit des services de police dans la province de la Saskatchewan? Je voudrais savoir ce qui ressort, selon vous, de l'enquête de ce coroner et quels conseils vous donneriez au comité au sujet des points qu'il devrait examiner cette année en matière de réconciliation et des mesures que nous pouvons encourager parmi celles qui doivent être prises. Merci, monsieur. Au fait, c'est vraiment agréable de vous voir ici aujourd'hui.

M. Weighill : Tout d'abord, j'aimerais parler du travail que nous avons fait avant et pendant l'enquête menée pour la Nation crie de James Smith sur l'incident survenu à Weldon. Nous avons veillé à ce que presque toutes les cérémonies autochtones possibles soient organisées, conformément à nos exigences législatives. Il y avait des huttes de sudation, des cérémonies du calumet tous les lundis matin — j'étais présent à chacune d'elles —, un tipi érigé à l'extérieur du centre où l'enquête a eu lieu, où un feu brûlait jour et nuit pendant toute la durée de l'enquête, et il y avait sur place des aînés et des responsables du bien-être qui pouvaient aider quiconque avait des difficultés émotionnelles, des cérémonies de purification par la fumée et des prières. Nous avons vraiment essayé d'être inclusifs pour nous assurer que la population autochtone touchée se sentait bien accueillie et sentait que nous étions à l'écoute de ses préoccupations et que nous avions à cœur sa spiritualité et son bien-être. C'est très important.

Lorsque l'on regarde mon bilan à Saskatoon, pour répondre à votre première question, on constate que c'est aussi ce que nous avons essayé de faire à Saskatoon. Je pense que ce travail a culminé vers 2016, lorsque nous avons érigé le monument devant le quartier général du Service de police de Saskatoon en collaboration avec le conseil tribal de Saskatoon en mémoire des personnes, des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. C'était un endroit où les gens pouvaient se rassembler et c'était là, devant le quartier général, qu'ils commençaient leurs marches, et cetera.

Le sénateur Arnot : Voulez-vous donner plus de détails sur ce que vous recommanderiez? C'est un exemple. Vous prêchez par l'exemple. Auriez-vous des commentaires à formuler sur ce que nous devrions rechercher sur le plan de la réconciliation à l'avenir?

M. Weighill : Nous devons nous pencher sur les deux mondes qui doivent collaborer. Il y a toujours deux visions du monde. D'abord, dans le cadre de mon travail — c'est-à-dire auprès de la Nation crie de James Smith, compte tenu de ce qui est survenu et de certaines des choses qui se passaient —, il était nécessaire d'écouter ce que les gens ont à dire, d'écouter leurs préoccupations, et de prendre ensuite les mesures qui

municipally. Unfortunately, a lot of Indigenous people hear “no” a lot. They always feel like they’re having to push things uphill, always against a big bureaucracy. That’s one thing we’ve tried to do at the Saskatchewan Coroners Service, namely, have a family liaison consultant grassroots so that people don’t have to come up against a Chief Coroner or someone who, in their mind, has authority. They can deal with an issue that they have at the grassroots level and be comfortable being heard. I think that’s important.

Senator Arnot: Thank you.

Senator Coyle: Thank you very much to both of our witnesses. I have a question for clarification for each of our witnesses.

Ms. Kakfwi-Scott, first, congratulations on your new position. As my colleague, Senator Sorensen, mentioned, I think one thing that we take away from what you had to say was that all best efforts have been made and continue to be made. But the main take away is that there is limited capacity, along with everything else that’s being done with those who are responsible for this.

Could you speak to us a little bit about that issue of capacity and being satisfied in doing the job you would like to be doing? What would it take to go from where you were with that limited capacity to where you would like or need to be in order to be satisfied to actually be satisfying the goals that you have here?

Ms. Kakfwi-Scott: Thank you for the question. I want to clarify — and I’m sorry if I was unclear in my opening comments. I know that we have responded previously to say that this is a capacity issue. What I want to be able to communicate this time is that we have gone away and asked what we need to do to have the capacity to get this done, because it’s clearly not going to happen if it’s just off the side of someone’s desk.

Senator Coyle: Right.

Ms. Kakfwi-Scott: The advantage of being a small jurisdiction with limited capacity is that it doesn’t actually take an enormous amount of resources to significantly increase it. We have added one person who will be starting in February and focusing on this work. That amounts to a 50% increase over what our existing staff capacity was. By having someone who is focusing on this work, we’re hopeful that we’ll be able to get this done. I can’t tell you what the deadline is for this until we have them in place and can work plan it, but that is what we have done. We have ensured that it is someone’s job to get this completed and we’re not continually coming back and saying, sorry, we can’t make it happen with what we have.

s’imposent. J’ai découvert dans mes diverses carrières que les choses sont différentes au niveau provincial et municipal. Malheureusement, beaucoup d’Autochtones se font souvent dire « non ». Ils ont toujours l’impression de devoir faire avancer les choses eux-mêmes, de toujours avoir à se battre contre une grande bureaucratie. Au Bureau du coroner de la Saskatchewan, nous avons engagé un agent de liaison auprès des familles oeuvrant à l’échelle locale pour que les gens n’aient pas à se heurter à un coroner en chef ou à quelqu’un qui, à leur avis, est en position d’autorité. Ils peuvent ainsi gérer leur problème à l’échelle locale et se sentir à l’aise d’être écoutés par cette personne. À mon avis, c’est important.

Le sénateur Arnot : Merci.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à nos deux témoins. J’ai une question à poser à chacun de nos témoins pour obtenir des éclaircissements.

Mme Kakfwi-Scott, je tiens d’abord à vous féliciter pour votre nouveau poste. Comme l’a dit ma collègue, la sénatrice Sorensen, je pense que l’une des choses que nous retenons de ce que vous avez dit, c’est que tous les efforts nécessaires ont été déployés et continuent de l’être. Toutefois, la principale chose que nous retenons, c’est que la capacité est limitée, et que les responsables de ce travail ont aussi d’autres chats à fouetter.

Pourriez-vous nous parler un peu de ce problème de capacité et de ce que vous auriez besoin pour réaliser le travail que vous aimeriez faire? Que faudrait-il pour passer de ce que vous pouvez accomplir en ayant cette capacité limitée à ce que vous voudriez ou devez accomplir afin d’atteindre les objectifs?

Mme Kakfwi-Scott : Merci de la question. Je tiens à apporter des précisions. Je regrette de ne pas avoir été claire dans mes remarques préliminaires. Je sais que nous avons déjà dit qu’il s’agit d’un problème de capacité. Aujourd’hui, ce que je tiens à vous dire, c’est que nous avons demandé ce que nous devons faire pour avoir la capacité nécessaire pour effectuer le travail, parce qu’il ne sera manifestement pas effectué s’il reste sur le coin d’un bureau.

La sénatrice Coyle : D’accord.

Mme Kakfwi-Scott : L’avantage d’être une petite administration ayant une capacité limitée, c’est qu’il ne faut pas une grande quantité de ressources pour accroître considérablement cette capacité. Nous avons embauché une personne qui commencera en février et qui se concentrera sur ce travail. Il s’agit d’une augmentation de 50 % par rapport à la capacité actuelle de notre personnel. En affectant une personne à cette tâche, nous espérons être en mesure d’effectuer le travail. Je ne peux pas vous dire quelle est l’échéance de ce travail, car il faut d’abord établir un plan de travail avec cette personne une fois qu’elle sera en poste, mais voilà ce que nous avons fait. Nous avons veillé à ce qu’une personne ait la tâche d’exécuter ce

Senator Coyle: Thanks. You probably said that, but I didn't catch it. Thank you for that. I understand you can't really say how long that's going to take because you need to begin, at this level of capacity, to really understand this. Thank you for that.

Chief Coroner Weighill — sorry for my pronunciation — I'm trying to look at the whole system of which you are a part. You have the NCTR, you have the provincial archives. The provincial archives are, I believe you said, reaching out to the various churches. Is that correct?

Mr. Weighill: Yes.

Senator Coyle: Could you speak a bit more about that? Are they reaching out to the churches based on what is coming from you? What moves that system?

Mr. Weighill: They are going to be the conduit from us to the churches. They have the capacity and the issue to reach out to the churches.

I should explain to the committee as well that the Saskatchewan Coroners Service only deals with deaths from unnatural causes. We investigate deaths that are homicides, suicides, someone who drowns, someone who dies in a fire or from a drug overdose, things along that line. A lot of the deaths reported would have been natural deaths where a child has died from disease. Those would never be reported to the coroners service. We only deal with unexpected or unnatural death, so that's why we don't have a full record of all of the deaths that happened in Saskatchewan through the coroners service records.

Senator Coyle: Thank you very much.

Senator Boniface: Thank you very much to both witnesses. I wanted to follow up on Senator Coyle's question to the Chief Coroner. It's nice to see you again. I join my colleague Senator Arnot in complimenting you on the work you have done on reconciliation, both in your time as the chief of police and also in your current role.

On the difference between what the TRC's list of approximately 620 persons of potential residential school deaths and what you are able to find in the other records of the 400, have you done some work trying to figure out what information is missing and then join to that, as you said, natural deaths? Are you making the assumption that those may have been from other diseases and things like that? Do you think there is a gap in the original records? How are you looking at that?

travail, de sorte que nous n'ayons pas à revenir sans cesse présenter nos excuses parce que nous ne sommes pas en mesure de faire le travail avec les ressources actuelles.

La sénatrice Coyle : Merci. Vous aviez probablement dit tout cela, mais je ne l'avais pas entendu. Merci de cette précision. Je comprends que vous ne puissiez pas vraiment dire combien de temps ce travail prendra parce qu'il faut d'abord le commencer, avec ce niveau de capacité, pour vraiment être en mesure d'évaluer l'ampleur. Merci de cette précision.

Coroner en chef Weighill — excusez ma prononciation —, j'essaie d'obtenir un portrait de l'ensemble du système dont vous faites partie. Il y a le CNVR et les Archives provinciales. Je crois que vous avez dit que les Archives provinciales communiquent avec les diverses églises. Est-ce exact?

M. Weighill : Oui.

La sénatrice Coyle : Pourriez-vous en dire un peu plus à ce sujet? Communiquent-elles avec les églises en fonction de ce que vous leur transmettez comme information? Comment ce système fonctionne-t-il?

M. Weighill : Elles assurent la liaison entre nous et les églises. Elles ont la capacité de communiquer avec les églises.

Je devrais également expliquer au comité que le Bureau du coroner de la Saskatchewan ne s'occupe que des décès de causes non naturelles. Nous enquêtons sur les décès attribuables à des homicides, à des suicides, à des noyades, à des incendies, à des surdoses, et ainsi de suite. Une grande partie des décès sont des décès naturels, notamment un enfant qui décède d'une maladie. Ces décès ne sont jamais signalés au Bureau du coroner. Nous ne nous occupons que des décès inattendus ou de causes non naturelles, c'est pourquoi le Bureau du coroner ne détient pas un registre complet de tous les décès survenus en Saskatchewan.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup.

La sénatrice Boniface : Merci beaucoup à nos deux témoins. J'aimerais faire suite à la question qu'a posée la sénatrice Coyle au coroner en chef. Je suis heureuse de vous revoir. Je me joins à mon collègue, le sénateur Arnot, pour vous féliciter du travail que vous avez accompli en matière de réconciliation, à la fois en tant que chef de police et dans le cadre de votre rôle actuel.

En ce qui concerne les différences entre les informations que contient la liste de la CVR d'environ 620 personnes qui pourraient être décédées dans les pensionnats et ce que vous pouvez trouver dans les dossiers de 400 personnes parmi ces 620 personnes, avez-vous essayé de voir quels renseignements sont manquants et de répertorier, comme vous l'avez dit, les décès naturels? Est-ce que vous supposez que ces personnes sont peut-être décédées d'une maladie, par exemple? Pensez-vous

Mr. Weighill: We're looking at all the names and descriptions that we receive from the TRC or elsewhere, and we compare those names against the files of the Saskatchewan Coroner Services. Those are the only files that I am privy to. The other files would be under vital statistics or other parts within the Province of Saskatchewan. I believe they will be giving testimony here on what they have done on their files.

We have searched all our files from 1915. We brought them all in. We have hired summer clerks to go through all of those old files that are dated all by hand, bringing all those out, cataloguing them and making sure that we have all the names so that when we receive comparison names that we have a full list we can compare to. Anything that we're receiving now in the province of Saskatchewan for the coroners service is compared against all of our files that we have since 1915.

Senator Boniface: Sorry, I'm not sure if you are saying 1950 or 1915.

Mr. Weighill: 1915.

Senator Boniface: That's great. Thank you very much.

Senator Prosper: Thank you to the witnesses. I have two questions for each witness. I'll start with Mr. Weighill.

Thank you for providing and itemizing those details and specifics in terms of the course of your work. One thing I find is when, on a sensitive topic like this, it seems — you mentioned ceremony, but you also mentioned a family liaison consultant, and I took particular reference of that. I'm hoping you could share a bit more about that, because I think certain approaches employed there can be quite beneficial in other places. Could you share a bit more about that? I would really appreciate that.

My second question is for Ms. Kakfwi-Scott. You mentioned that there is now some much-needed capacity to undertake the necessary work you need to do. I'm curious, in your mind, are there any statutory or institutional challenges that you were mindful of during the course of that work? Thank you.

Mr. Weighill: It's a recent position that we have within Saskatchewan Coroners Service. We have only had it for about three and a half or four years now, the family liaison consultant. This position has paid off in spades not just for us but for the families that we deal with.

qu'il y a des lacunes dans les documents originaux? Comment examinez-vous ces renseignements?

M. Weighill : Nous examinons tous les noms et toutes les descriptions que nous recevons de la CVR ou d'ailleurs, et nous comparons ces noms aux dossiers du Bureau du coroner de la Saskatchewan. Ce sont les seuls dossiers auxquels j'ai accès. Les autres dossiers relèvent du Bureau de l'état civil ou d'autres entités au sein de la province de la Saskatchewan. Je crois qu'il témoignera ici au sujet du travail qu'il a fait relativement à ses dossiers.

Nous avons examiné tous nos dossiers depuis 1915. Nous les avons tous récupérés. Nous avons embauché des commis pendant l'été pour passer en revue tous ces anciens dossiers qui sont datés à la main, nous les avons tous récupérés pour les cataloguer et pour nous assurer que nous avons tous les noms afin de pouvoir les comparer avec la liste complète des noms lorsque nous la recevrons. Tout ce que reçoit actuellement le Bureau du coroner de la Saskatchewan est comparé à tous nos dossiers depuis 1915.

La sénatrice Boniface : Excusez-moi, dites-vous 1950 ou 1915?

M. Weighill : Depuis 1915.

La sénatrice Boniface : Excellent. Merci beaucoup.

Le sénateur Prosper : Merci aux témoins. J'ai deux questions pour chaque témoin. Je vais commencer par M. Weighill.

Merci d'avoir présenté et expliqué ces détails en ce qui concerne le déroulement de votre travail. L'une des choses que je constate, quand il s'agit d'un sujet aussi délicat que celui-ci, c'est qu'il semble que... Vous avez parlé de cérémonies, mais vous avez aussi mentionné l'embauche d'un agent de liaison auprès des familles, et j'en ai pris bonne note. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Je pense que certaines approches pourraient être très bénéfiques ailleurs. Pourriez-vous en dire un peu plus à ce sujet? Je vous en serais très reconnaissant.

Ma deuxième question s'adresse à Mme Kakfwi-Scott. Vous avez mentionné que vous disposerez d'une capacité accrue, qui était grandement nécessaire, pour entreprendre le travail que vous devez faire. J'aimerais savoir si vous envisagez des difficultés législatives ou institutionnelles au cours de ce travail. Merci.

M. Weighill : Il s'agit d'un poste que nous avons depuis peu au sein du Bureau du coroner de la Saskatchewan. Ce poste d'agent de liaison auprès des familles n'existe que depuis environ trois ans et demi ou quatre ans. Il a porté ses fruits, non seulement pour nous, mais aussi pour les familles avec lesquelles nous traitons.

She works with the families who have issues. Sometimes the family may not agree with the findings of the Saskatchewan Coroners Service and she can work with them. Leading up to the James Smith Cree Nation inquest, she has worked for the last year with those 11 families and their family members, advising them about the process for the coroner, what we can do for them as the coroners service, how we can get disclosure packages to them so they can find out ahead of time what's going to happen so that they will feel comfortable and not be surprised when they come to the inquest. She has worked with them and literally sat with them throughout the inquest, in the midst of all the 11 families, and made sure that their questions were asked to the inquest council and coroner. She made them feel that they were very well taken care of. This has really paid off for us, and specifically for the families who felt very comfortable by the end of that process, that they had their questions answered and that they were treated fairly.

Senator Prosper: Thank you.

Ms. Kakfwi-Scott: I think the challenges that we'll have are really around the quality of the records. Many of the historical records are lacking in information. There is a fair amount of cross-referencing between the lists that the NCTR have and the work that the archives are doing to see if they have anything additional, and then manually going through the physical death records that we have to see where we can match things up.

As far as I understand it, under our vital statistics regulations, we have to do a bit of work to share information, but that work has been completed. We will need to make an information-sharing agreement formally with NCTR, but we have the regulatory authority to do that.

Senator Arnot: Thank you, Ms. Kakfwi-Scott. Through your work and personal background, I believe you understand — better than many, perhaps — the pain and suffering of families and extended families who have lost children or who live a trauma based on the residential school system.

From your experience, what would you advise about the importance of the records that need to be found to those families? More importantly, is there anything you might advise us about establishing and building relationships of trust for reconciliation between Indigenous peoples and government agencies?

Ms. Kakfwi-Scott: Thank you for the question. I have many thoughts on this.

L'employée qui occupe ce poste travaille avec les familles qui ont des problèmes. Si une famille n'est pas d'accord avec les conclusions du Bureau du coroner de la Saskatchewan, elle peut travailler avec elle. Avant la tenue de l'enquête sur les événements survenus dans la Nation crie de James Smith, elle a travaillé pendant un an avec les membres des 11 familles. Elle leur a expliqué le travail du coroner et ce que nous pouvions faire pour eux en tant que Bureau du coroner. Elle leur a aussi mentionné que nous pouvions leur fournir des trousseaux de divulgation afin qu'ils puissent savoir à l'avance ce qui allait se passer pour qu'ils se sentent à l'aise et ne soient pas surpris. Elle a travaillé avec eux et s'est littéralement assise avec les 11 familles tout au long de l'enquête et elle s'est assurée que leurs questions soient transmises au conseil d'enquête et au coroner. Elle leur a fait sentir que l'on prenait bien soin d'eux. Cela a vraiment été avantageux pour nous, et plus particulièrement pour les familles, qui étaient convaincues, à la fin du processus, que l'on avait répondu à leurs questions et qu'elles avaient été traitées équitablement.

Le sénateur Prosper : Merci.

Mme Kakfwi-Scott : À mon avis, les difficultés que nous aurons seront vraiment liées à la qualité des documents. Bon nombre des documents historiques sont incomplets. On s'emploie à comparer les listes que le CNVR détient et le travail effectué par les archives pour voir si elles ont des renseignements supplémentaires, et ensuite à parcourir manuellement les certificats de décès physiques que nous avons pour déterminer si nous pouvons faire des rapprochements.

D'après ce que je comprends, d'après notre réglementation sur l'état civil, nous devons faire un peu de travail pour communiquer des renseignements, mais ce travail est terminé. Nous devons conclure officiellement un accord sur la communication de renseignements avec le CNVR, mais nous avons l'autorité réglementaire pour le faire.

Le sénateur Arnot : Merci, madame Kakfwi-Scott. Grâce à votre travail et à votre expérience personnelle, je crois que vous comprenez — mieux que beaucoup d'autres peut-être — la douleur et la souffrance des familles et des familles élargies qui ont perdu des enfants ou qui vivent un traumatisme lié au système des pensionnats.

D'après votre expérience, à quel point est-il important de trouver ces documents pour ces familles? Plus important encore, avez-vous des conseils à nous donner en ce qui concerne l'établissement de relations de confiance pour favoriser la réconciliation entre les peuples autochtones et les organismes gouvernementaux?

Mme Kakfwi-Scott : Merci de la question. J'ai beaucoup de choses à dire à ce sujet.

As I said in my introduction, I am an intergenerational survivor. I'm also the daughter of one of the three TRC commissioners, so this has been a focus of our lives as individuals and as a family for many years now. It's something I have brought to my work in my 11 years with the Department of Health and Social Services. We have had a huge focus on cultural safety and anti-racism in health care, specifically, but also on what it looks like to have representative systems, to have Indigenous people focusing on the healing work that they need to do, and to have governments focused on the self-awareness work that they need to do.

The work of reconciliation is so important, but I'm wary of it being capital R-branded reconciliation and turning into something that we do outwardly, that we can track progress on and have it be action items and all of those things. That is all important, but it's incredibly difficult to do anything differently if that work of change doesn't start at the individual level. That is something that each of us, as individuals living in this country, can commit to as a personal practice of self-awareness, self-reflection and purposeful growth, even when that is uncomfortable, and then being conscientious in terms of how we bring that to our work, whatever that work might be.

Work is needed in every part of the country and in every industry and organization. It's overwhelming if you think about all of that change being needed, but if you can make it personal and bring it back to what am I doing to be better myself and how am I applying that, that's a helpful piece.

In a work context, we have taken on the mantra of "Nothing about us without us" and making sure that where we are speaking to the work that is needed, the approach that is needed, what it means to do it in a good way, that this is being informed by and led by Indigenous peoples themselves, and that those of us who work with the GNWT in that area are also careful about the fact that we, too, work for a colonial government. We need to be accountable to that and aware of how we're managing ourselves and doing our work.

Senator Arnot: Thank you.

Senator Sorensen: I want to apologize to Chief Coroner Weighill. You're correct; I had another briefing attached to your name. When we hear from that witness, I'll ask my question again. That's why I was confused that my notes didn't match your comments. Thank you for all the work you have done.

Mr. Weighill: Thank you.

Comme je l'ai dit durant mon exposé, je suis une survivante intergénérationnelle. Je suis également la fille d'une des trois commissaires de la CVR, et c'est pourquoi nous mettons l'accent sur cette question, sur les plans individuel et familial, depuis de nombreuses années. Cela m'a servi au cours des 11 années que j'ai passées au ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous nous sommes beaucoup concentrés sur la sécurité culturelle et la lutte contre le racisme dans les soins de santé en particulier. Nous avons aussi cherché à savoir à quoi pourraient ressembler des systèmes représentatifs, où les peuples autochtones se concentrent sur le travail de guérison qu'ils doivent accomplir et où les gouvernements se concentrent sur le travail de prise de conscience qu'ils doivent accomplir.

Le travail de réconciliation est tellement important, mais je crains qu'il s'agisse d'une réconciliation avec un R majuscule, pour l'apparence seulement, dont nous pouvons suivre les progrès et qu'elle soit assortie de mesures de suivi, entre autres. Tout cela est important, mais il est incroyablement difficile de faire quoi que ce soit différemment si ce travail de changement ne commence pas au niveau individuel. C'est quelque chose que chacun d'entre nous, en tant que personne vivant au Canada, peut s'engager à faire en tant que pratique personnelle de prise de conscience, d'introspection et de croissance délibérée, même lorsque ce n'est pas agréable. Ensuite, il faut penser à la façon dont nous pouvons mettre tout cela à profit dans notre travail, quelle que soit la nature de ce travail.

Toutes les régions, les industries et les organisations ont du travail à faire. Il est accablant de penser à tous ces changements à apporter, mais si vous parvenez à en faire une mission personnelle et vous réfléchissez à ce que vous faites pour vous améliorer et à la façon dont vous mettez cela en application, c'est utile.

Dans un contexte de travail, nous avons adopté le mantra « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous ». Alors, nous nous assurons que, lorsqu'il est question du travail à faire, de l'approche à mettre en œuvre et de ce que cela signifie de bien faire les choses, tout soit guidé et dirigé par les peuples autochtones eux-mêmes, et que ceux d'entre nous qui travaillent avec le GTNO tiennent également compte du fait que nous travaillons nous aussi pour un gouvernement colonial. Nous devons être responsables et être conscients de la façon dont nous nous gérons et faisons notre travail.

Le sénateur Arnot : Merci.

La sénatrice Sorensen : Je voudrais présenter mes excuses au coroner en chef Weighill. Vous avez raison; un autre mémoire était associé à votre nom. Quand nous entendrons le témoin, je poserai de nouveau ma question. Voilà pourquoi je ne comprenais pas pourquoi mes notes ne correspondaient pas à vos commentaires. Merci de tout le travail que vous avez fait.

M. Weighill : Merci.

The Chair: The floor is still open, senators, if anyone has any other questions. Not seeing any hands raised, the time for this panel is complete.

Again, I wish to thank our witnesses for joining us this evening and providing your comments. If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to the clerk within seven days. That brings us to the end of our meeting today.

(The committee adjourned.)

Le président : Les sénateurs qui ont d'autres questions peuvent encore prendre la parole. Comme je ne vois aucune main levée, nous allons mettre fin à la discussion avec ces témoins.

Encore une fois, je tiens à remercier nos témoins de s'être joints à nous ce soir et de nous avoir fait part de leurs commentaires. Si vous désirez présenter d'autres observations, veuillez les soumettre par courriel à la greffière dans les sept jours. C'est ainsi que se termine notre réunion d'aujourd'hui.

(La séance est levée.)
